

FOOTBALL et DOPAGE

« Grandes affaires »

1994 – DIEGO MARADONA EXCLU DU MONDIAL AMÉRICAIN

Un médicament anodin peut cacher un dopant efficace permettant de jouer et “gagner les doigts dans le nez”

Le capitaine de la sélection argentine, Diego Maradona, convaincu de dopage, a été, sur-le-champ, banni de la compétition par les instances dirigeantes. A l'origine de ce scandale planétaire: l'éphédrine... une drogue de la performance particulièrement prisée des renards des surfaces

L'idole des foules rechute

Le mercredi 29 juillet 1994, il y avait des rumeurs qui galopèrent et annonçaient le pire. Et puis, le lendemain, en fin de matinée à Dallas, à quelques heures de la rencontre Argentine-Bulgarie, la confirmation est tombée, en même temps que la sanction : « *Diego Maradona est exclu de la Coupe du monde pour dopage à l'éphédrine constaté à l'issue du match Argentine-Nigeria.* » Fin du suspense et de la carrière pour celui qui après avoir participé à trois Coupes du monde, venait d'effectuer le plus incroyable des retours sous le maillot de sa sélection nationale après un premier voyage dans l'enfer de la drogue. Contrôlé positif à la cocaïne en mars 1991, l'idole des foules, croyait-on, s'en était sorti après ses deux brillantes prestations contre la Grèce et le Nigeria. Erreur gravissime car le joueur a en fait bel et bien replongé, à l'insu des médecins de son équipe (non sanctionnée), prenant à contre-pied tout à la fois le peuple argentin et l'ensemble des amoureux du ballon rond. Ce scandale en pleine Coupe du monde a assurément laissé des traces, qui celles-là n'auront pas besoin de contre-expertise pour salir le football aux Etats-Unis comme sur le reste de la planète. Il y avait eu Ben Johnson aux Jeux olympiques de Séoul en 1988. Six ans plus tard, Diego Maradona prend le relais du Canadien. Le premier s'était dopé au stanozolol, le second a préféré l'éphédrine.

Le gaucher le plus connu des aficionados du football s'est fait contrôler positif à l'éphédrine à l'issue du match Argentine-Nigeria le 25 juin ⁽¹⁾. Contrairement à l'opinion admise, ce médicament considéré comme anodin car pouvant être prescrit à des enfants, peut, en réalité, cacher un vrai dopant facilitant le souffle, l'endurance, la confiance en soi et l'agressivité du footballeur.

Le faux-pas de Diego Maradona va nous permettre de démontrer qu'il est parfaitement possible de bien jouer stimulé ... à l'éphédrine.

« Vedette » du dopage

Cette dernière est une des "vedettes" du dopage pour plusieurs raisons: l'ancienneté de sa consommation, sa présence dans de nombreuses spécialités pharmaceutiques à usage aussi

⁽¹⁾ Le 24 août 1994, après presque deux mois d'attente, le bureau de la Commission d'organisation du Mondial 94 livra la sentence infligée à Maradona : suspension de toute activité footballistique, aux niveaux national et international, pour une période de quinze mois allant du 30 juin 1994 au 29 septembre 1995 inclus et une amende de 20 000 francs suisses (un peu plus de 15 400 euros)

banal que le traitement du rhume et la quantité de ses dérivés placés sur la liste des produits interdits.

Pour accroître la résistance cardiaque et la pression sanguine, la médecine chinoise qui fait grand cas des plantes depuis des millénaires, se servait des substances extraites du "ma huang", un arbrisseau qui est notre éphédra. Elle avait, ce faisant, découvert l'éphédrine qui ne fut chimiquement identifiée qu'en 1924. Un portrait remontant à l'aube des temps historiques chinois, il y a quelque cinq mille ans, représente l'empereur du moment mâchant des feuilles d'éphédra pour y puiser la force d'accomplir sa tâche car, explique le Professeur Victor Demole, professeur à la faculté de médecine de Lausanne : *"L'empereur n'a pas le droit d'être fatigué. Il se doit entièrement à l'Etat, il reste constamment éveillé"*.

Depuis, l'usage de cette drogue s'est répandu aussi chez les sportifs.

L'éphédrine est un alcaloïde ⁽²⁾ stimulant tiré de l'éphédra, un arbuste familier des zones littorales. Elle possède à peu près les mêmes propriétés que l'adrénaline, médiateur chimique familier de certains sportifs de compétition anxieux qui, avant que le starter ne les libère, en reçoivent "une décharge" naturelle. Elle est vasoconstrictive (contracte les vaisseaux sanguins), hypertensive (augmente la tension artérielle), bronchodilatatrice (dilate les bronches), hyperglycémiant (accroît le taux de glucose dans le sang), enfin elle excite le tissu musculaire. Elle s'utilise sous forme de granulés, de comprimés, de gouttes nasales, en injections cutanées et intramusculaires. L'éphédrine est en vente libre sous certaines formes.

Effets allégués et recherchés par les sportifs et leur entourage médico-technique (théoriques, empiriques et scientifiques)

- Stimuler le système nerveux central
- Accroître la confiance en soi
- Bouter la volonté de « pousser » à fond à l'entraînement et en compétition
- S'entraîner de façon plus intense et plus longtemps (↑ consommation d'O₂)
- Atténuer la sensation de fatigue
- Faciliter la mise en action en provoquant une bronchodilatation et une amélioration des échanges gazeux (capacité vitale ↑, volume résiduel ↓)
- "Dégager" le nez et augmenter ainsi la respiration par cette voie. Avantage recherché par les pugilistes dans la mesure où il est dangereux en boxant de respirer par la bouche. En effet, dans cette situation, la mâchoire et les dents sont alors plus exposées et peuvent être brisées
- Optimiser l'affûtage antigraisse grâce au cocktail : éphédrine-caféine-aspirine
- Positiver l'effet inotrope (contractilité de la fibre musculaire)
- Abaisser le temps de réaction (départ d'une épreuve de vitesse)
- Limiter le catabolisme protéique (pendant le régime « maigre » de préparation aux compétitions : culturisme, judo, lutte...)

L'éphédrine est surtout prescrite en thérapeutique contre l'asthme, l'hypotension et certains troubles de la conduction cardiaque mais donne également d'excellents résultats dans les réactions allergiques, les états de choc, la dyspnée, le coryza, la bronchite et l'emphysème. On l'utilise encore en collyre car elle est mydriatique, c'est-à-dire qu'elle dilate la pupille. En contrepartie, elle peut entraîner des réactions d'intolérance et des troubles sérieux qui justifient une surveillance médicale céphalées : insomnies, palpitations et même délire et crises d'épilepsie.

Ephédrine et dérivés

Effets secondaires aigus (classés selon leur gravité)

Peu importants	Sévères
Anorexie	Accidents ischémiques transitoire
Céphalées	Agitation
Hypertension artérielle légère	Arythmies ventriculaires
Insomnie	Hallucinations
Irritabilité	Hémorragie cérébrale

⁽²⁾ Alcaloïde : substance organique basique d'origine végétale. Autres alcaloïdes : amphétamine, morphine, strychnine, etc.

Nervosité	Hypertension sévère
Palpitations	Ictus apoplectique (attaque cérébrale)
Tachycardie	Ischémie myocardique
Vertiges	Manie
	Paranoïa
	Rabdomyolyse
	Vascularité cérébrale

[d'après Wadler G.I. et Hainline B.- *L'athlète et le dopage*. Paris, éd. Vigot, 1993. - 390 P (p 153)]

Rayée de la liste

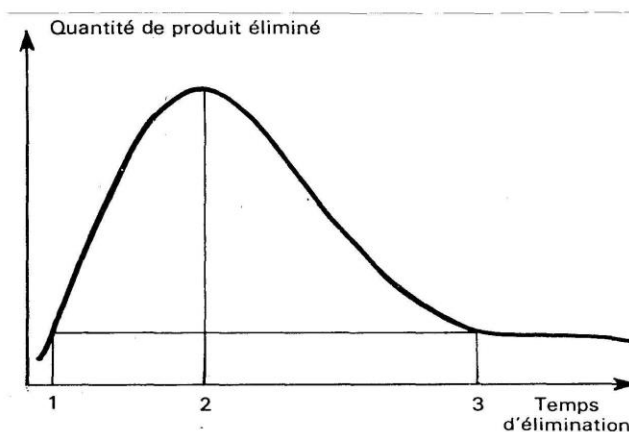
A dose thérapeutique, l'action de l'éphédrine est stimulante mais moins puissante et moins "efficace" que celle des amphétamines. Bien que moins toxique que ces dernières, elle le devient dans la mesure où certains sportifs remplacent précisément les amphétamines par de l'éphédrine à haute dose. De 1966 à 1971, au début de la lutte antidopage, elle bénéficiait d'un "privilège" thérapeutique. Le règlement admettait en effet qu'un contrôle positif n'entraînait pas automatiquement une sanction, à la condition expresse que le sportif fournisse une prescription médicale justifiée. Ensuite, elle y a été réintégrée car, durant sa période de "non interdiction", elle avait été signalée dans la majorité des analyses y compris en plein été, à une époque où l'on soigne plutôt les insolation que les rhumes de cerveau.

Il n'y a en réalité aucune ambiguïté sur le cas de l'éphédrine. Inoffensive à faible dose, elle peut être prescrite à tous, y compris à des enfants. C'est son abus qui la fait entrer dans la catégorie des produits dopants.

De 1966 à 1988, la moindre trace d'éphédrine entraînait *ipso facto* la sanction du positif. Afin de faire la différence entre le sportif malade qui se soigne, du sportif tricheur, il aurait fallu pouvoir pratiquer une analyse quantitative.

Analyse quantitative

Or, pendant les vingt premières années de lutte antidopage, les performances des techniques d'analyses étaient insuffisantes pour démasquer le fraudeur du malade. Cela était dû au fait que l'élimination rénale de l'éphédrine suit une courbe dite "en cloche" pour sa ressemblance avec l'instrument sonore bien connu et qui fut mise en évidence par les travaux du spécialiste britannique, le professeur Arnold Beckett, membre de la commission médicale du Comité international olympique (CM-CIO) et que reproduit le graphique ci-dessous.



**Courbe de l'élimination urinaire de l'éphédrine
(d'après le Pr Arnold Beckett)**

On constate que la concentration du produit dans l'urine n'est pas constante mais passe par un sommet arrondi. Si le prélèvement d'urine est effectué en 1 ou en 3, c'est-à-dire au début ou à la fin de la courbe d'élimination du produit, l'analyse en révélera une faible quantité, même si le sportif en a absorbé une overdose. Dans ce cas, on ne pourra distinguer le malade sincère

soignant son rhume du fraudeur stimulé par une forte dose.

Pour les départager, il faudrait prélever l'urine au moment précis où la courbe d'élimination de l'éphédrine se trouve en haut de la cloche et connaître, au préalable, l'heure à laquelle celle-ci a été absorbée ... Inutile de demander à un sportif qui n'a pas la conscience tranquille de préciser à quel moment il s'est dopé !

Seuil de tolérance : 5 à 10 µG/ML

Pendant toute cette période, l'analyse quantitative de l'éphédrine se heurtait à cette impasse. Ainsi, toute personne prenant des gouttes nasales à base d'éphédrine était jugée "positive" si, bien sûr, on lui faisait subir un contrôle, mais c'était une erreur flagrante d'en conclure que cette personne était "dopée" ... Seuls jouaient sur les mots ceux qui aimaient avoir les coudées franches en ce domaine.

Depuis 1988 et les formidables progrès des techniques analytiques, il est possible de différencier le joueur qui se soigne de celui qui prend une surdose stimulante. En effet, les experts du Comité international olympique (CIO) ont établi un seuil de tolérance (5µg/ml pour l'éphédrine et 10 µg/ml pour la pseudoéphédrine) au-delà duquel le dopage est établi. ⁽³⁾

Avant l'instauration du seuil de tolérance, les malades n'ayant pas à pratiquer un sport soumis à contrôle, pouvaient bien sûr se soigner sans crainte. A l'inverse, les sportifs qui devaient s'abstenir d'utiliser l'éphédrine à cause des excès de leurs pairs, étaient assurés de trouver dans l'arsenal thérapeutique des produits non interdits.

A l'époque du contrôle positif de Maradona, nous avons relevé dans le dictionnaire Vidal, qui rassemble tous les produits disponibles en France et que certains sportifs ont comme livre de chevet, la liste des médicaments mentionnés en rhinologie, en distinguant les produits "interdits". Les résultats de cette enquête se traduisent par le bilan suivant : deux cent quatre vingt-sept produits autorisés contre trente-six interdits. Encore faut-il préciser que plusieurs produits autorisés n'ont pas été comptabilisés en raison de mention pouvant prêter à confusion dans leur appellation de spécialité.

Sans commentaires ... sinon pour rappeler que ces produits interdits ne le sont pas en raison de leur toxicité foncière, mais par le fait qu'ils contiennent des substances utilisées par ailleurs à des fins dopantes et à des quantités sans commune mesure.

Les sportifs, et tous ceux qui les encadrent, doivent savoir que tout bon spécialiste ORL connaît un décongestionnant nasal puissant qui ne contient pas d'éphédrine. D'ailleurs, dès 1984, la commission médicale du CIO, dans son guide médical édité à l'occasion des JO de Los Angeles, qu'elle avait adressé à tous les médecins de fédérations, les informait des différents produits permis et pouvant être administrés dans le but d'obtenir une décongestion nasale sans avoir d'effet stimulant sur le système nerveux central.

⁽³⁾ Au début de l'année 2010, la pseudoéphédrine, après être « sortie » de la liste rouge en 2004, a été réintégrée dans la nomenclature des substances dopantes. L'Agence mondiale antidopage justifie ce retour en arrière : « La pseudoéphédrine a été interdite dans le sport avec un seuil de 25 µg/mL jusqu'en 2003. Elle a ensuite été incluse dans le Programme de surveillance de l'AMA à partir de 2004. Des résultats très probants du Programme de surveillance de l'AMA établi depuis cinq ans montrent une augmentation soutenue des concentrations urinaires de pseudoéphédrine. En outre, il existe une nette évidence d'abus dans certains sports et certaines régions présentant des échantillons avec des concentrations anormalement élevées. Dans certains cas, on retrouve des concentrations plusieurs fois supérieures aux concentrations thérapeutiques. Enfin, la littérature présente des preuves scientifiques indiquant une amélioration de la performance à certaines doses. Par conséquent, le Comité Liste a réintroduit la pseudoéphédrine comme stimulant dans la Liste des interdictions 2010 avec un seuil de concentration dans l'urine de 150 µg/mL établi en fonction des résultats des études d'administration contrôlée réalisée et de la littérature scientifique publiée. Compte tenu de la grande disponibilité de médicaments contenant de la pseudoéphédrine, l'AMA recommande que la réintroduction de la pseudoéphédrine soit appuyée par une campagne active d'information et d'éducation par tous les partenaires. » [Document AMA, 19.09.2009]

En 2010, les seuils de l'éphédrine et de ses deux autres dérivés sont les suivants :

- Cathine (norpseudoéphédrine) est interdite quand sa concentration dans l'urine dépasse cinq microgrammes par millilitre
- Éphédrine et méthyléphédrine sont interdites quand leurs concentrations respectives dans l'urine dépassent dix microgrammes par millilitre.

Justification thérapeutique : mention « J »

A l'inverse, toutes les gouttes nasales contenant de l'éphédrine sont interdites. Pour prévenir toute erreur d'interprétation sur la composition des médicaments susceptibles d'être utilisés pendant les compétitions, le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports avait publié dans le courant de l'année 1987 une liste de spécialités pharmaceutiques contenant des principes actifs interdits par la réglementation antidopage. Ce document, qui est à la disposition de tous les médecins, a d'ailleurs été largement diffusé dans la presse médicale. Depuis la loi française sur le dopage du 28 juin 1989 et l'arrêté du 3 janvier 1991 relatif à l'instauration de la "justification thérapeutique", les défenseurs de l'impossibilité de se soigner ont perdu leurs derniers arguments. Certains produits pourront être prescrits à des sportifs sans que ceux-ci encourrent de sanction et ce à condition qu'il n'existe pas d'équivalent non dopant et que ces substances figurent sur la liste des substances prohibées avec la mention "J". Attention! Tous les produits portant la mention "J" restent interdits. Cette mention signifie qu'une procédure spécifique pourra être engagée par le sportif pour prouver qu'il a absorbé ces produits à des fins exclusivement thérapeutiques.

Éphédrine : mise en garde du CIO

Dans sa liste des classes de substances dopantes et méthodes de dopage, le Comité international olympique met en garde les sportifs et leur encadrement sur les médicaments destinés à lutter contre les refroidissements, le rhume des foins ou la grippe.

"L'un des groupes de stimulants est celui des amines sympathomimétiques, dont l'éphédrine est un exemple. A haute dose, ce type de substance provoque une stimulation mentale et un accroissement du flux sanguin. Les effets négatifs vont d'une pression sanguine accrue et du mal de tête, aux battements de cœur accélérés et irréguliers, à l'anxiété et aux tremblements. A doses moins importantes, ces substances, c'est-à-dire l'éphédrine, la pseudoéphédrine, la phénylpropanolamine, la norpseudoéphédrine, sont souvent présentes dans les préparations contre les refroidissements et le rhume des foins qu'on peut se procurer en pharmacie ou même dans des officines spécialisées sans avoir besoin d'une prescription médicale.

Aussi aucun produit contre les refroidissements, le rhume des foins ou la grippe acheté par un concurrent ou qui lui a été donné ne doit être utilisé sans au préalable vérifier auprès d'un docteur ou d'un pharmacien que ce produit ne contient aucune substance de la classe interdite des stimulants".

[CIO - Liste des classes de substances dopantes et méthodes de dopage (17.03.1993)]

De son côté, la Fédération internationale de football association (FIFA) adoptait, au moment de la deuxième affaire Maradona, une formule un peu similaire. Dans son règlement du contrôle de dopage pour la XV^e Coupe du monde USA, elle détaillait les obligations des associations participantes : "Avant le début de chaque match, le médecin d'équipe devra remplir la formule spéciale (Formule 0-1) indiquant la liste de tous les médicaments utilisés par les joueurs avec les doses correspondantes. Il remettra la formule, personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant officiel, à l'officiel du contrôle de dopage. En outre, il mentionnera tout traitement suivi dans les 72 heures précédant le match". Dans le cas de Diego Maradona, l'enquête a démontré que ce dernier avait pratiqué l'automédication (médicaments à base d'éphédrine sur les conseils de son ancien préparateur physique Daniel Cerrini) en dehors d'une prescription du staff médical argentin, dirigé par le docteur Ernesto Ugalde. A l'inverse des Jeux olympiques où les sanctions sont automatiques et beaucoup plus lourdes, la FIFA se prononce au cas par cas. En l'occurrence, celle-ci a réagi très violemment au comportement du capitaine argentin : *"Si le médecin de l'équipe d'Argentine avait indiqué avant le match que le joueur avait absorbé un médicament avec une substance interdite, l'approche n'aurait pas été pareille. Mais là, c'est différent, nous l'avons appris lorsque nous avons eu le résultat de la première analyse, mardi 28 juin (...). Nous en avons assez. Il n'y aura pas de pardon. Si la contre-expertise confirme la première analyse, Maradona ne sera pas suspendu pour un ou deux matches mais il sera exclu du Mondial."* ⁽⁴⁾ Malheureusement pour le Pibe de Oro, l'analyse contradictoire a confirmé la présence d'un "cocktail d'éphédrine".

⁽⁴⁾ *Le Monde*, 30.06.1994

Explosif : le "cocktail Maradona drink"

« Le rapport transmis à la FIFA par le laboratoire d'UCLA à Los Angeles, après le contrôle antidopage effectué sur Diego Maradona, corroboré par les médecins zurichois, laisse apparaître que les urines de l'Argentin contenaient les traces de cinq substances différentes. Toutes à base d'éphédrine, produit formellement interdit par les règlements, au chapitre "stimulants".

"Il est vrai que l'éphédrine est utilisée dans les problèmes respiratoires, asthme ou sinusites et qu'il n'est pas nocif à dose infime, explique le Dr Michel D'Hooghe, spécialiste des problèmes du dopage et président de la commission médico-sportive de la FIFA. Mais il s'agit là d'un cocktail de cinq substances, véritablement dangereux selon les doses, car il attaque le système nerveux central et a le même effet que l'amphétamine »

Ces cinq substances ont été ainsi répertoriées :

- 1 - Ephédrine
- 2 - Phénylpropanolamine
- 3 - Pseudoéphédrine
- 4 - Noréphédrine
- 5 - Météphédrine

L'une d'entre elles, la noréphédrine est utilisée pour la perte de poids. Diego Maradona, après la tournée difficile de l'Argentine (30 000 km, nombreux voyages en avion, nourriture pas toujours adaptée), a repris quatre kilos avant la World Cup, après avoir perdu pas mal de poids en suivant le traitement prescrit par Daniele Cerrini, l'homme sur qui portent aujourd'hui tous les soupçons".
[France Football, 5.07.1994, p 11]

Sepp Blatter, le vice-président de la FIFA a apporté quelques précisions : «*La contre-expertise a non seulement confirmé, mais accentué les résultats de la première. Le doute aurait pu profiter à l'Argentin, mais là, c'est clair, la radiation du Mondial doit être automatique.* »

Effets sportifs de l'éphédrine

L'éphédrine dans le domaine sportif, le football y compris, a plusieurs effets recherchés par les pratiquants peu soucieux d'éthique sportive. Stimulant respiratoire et excitant du système nerveux central, elle accroît la confiance en soi, lutte contre la peur, le stress, permet de se débarrasser de la pression due à l'enjeu d'une rencontre, notamment de Coupe du monde, augmente la capacité respiratoire et la récupération, et améliore l'endurance et la résistance, qualités permettant de jouer quatre-vingt-dix minutes à cent à l'heure.

Éphédrine : les chiffres

- 5 - Seuil de tolérance urinaire de l'éphédrine : pas plus de 5 µg/ml
- 5 - Une étude scientifique a constaté des réponses physiologiques et subjectives analogues chez des sujets traités respectivement par 75 et 150 mg d'éphédrine comparés à 15 et 30 mg d'amphétamines, pour 70 kg de poids corporel. La dose d'éphédrine nécessaire pour avoir un effet équivalent à celle de l'amphétamine est cinq fois plus élevée.
- 10 - Seuil de tolérance urinaire de la pseudo-éphédrine : pas plus de 10 µg/ml
- 30 - Les effets apparaissent 30 minutes après l'ingestion et peuvent durer trois heures, voire douze à seize heures pour les formes "retard"
- 48 - L'éphédrine laisse des traces dans les urines 48 heures après la dernière prise du produit.

A posteriori, les déclarations de Maradona parues dans *L'Équipe* après la belle victoire de l'Argentine contre le Nigeria sont lourdes de sens : « *Personnellement, il me manquait la satisfaction de démontrer que je pouvais courir jusqu'à la quatre-vingt-dixième minute. Cette fois, c'est fait. Je me suis senti plus en jambes que face à la Grèce et cela me rend heureux. Tout se passe comme je l'avais prévu. Je progresse de match en match. Je peux accélérer. Gagner des face-à-face. Garder le ballon, résister aux chocs et occuper l'adversaire.* »⁽⁵⁾

Bien avant la star argentine, l'éphédrine était couramment consommée par les hommes en crampons.

Dès le Mondial 1966

Par exemple, à l'occasion de la Coupe du monde 1966, en Angleterre, le Pr Arnold Beckett, responsable des premiers contrôles antidopage lors de ce mondial révéla que : « *Il n'y eut au total*

⁽⁵⁾ *L'Équipe*, 27.06.1994, p 3

que trois cas positifs dans le tournoi mondial, mais en reprenant les procès-verbaux on s'aperçut que ces personnes utilisaient des gouttes nasales pour soigner des rhumes car dès cette époque, les techniques d'analyses pouvaient également détecter les médicaments absorbés sous forme de gouttes et contenant des substances prohibées. « Pour des raisons mystérieuses, ils ne furent pas sanctionnés. » ⁽⁶⁾ Dix ans plus tard, un entraîneur d'une équipe de l'Ouest dénonça dans l'hebdomadaire *Paris-Match* l'habitude de l'éphédrine dans l'enceinte des stades : « Trois jours avant un match, on annonce que tel avant-centre - la star de son équipe - est incertain, "grippé" dit-on. Et puis le jour du match, le joueur est là. On nous raconte qu'il a surmonté sa grippe, qu'il va jouer "à la volonté" ! Mon cul ! Le gars n'a jamais été malade. Mais à la veille du match, il s'est éclairci la cage thoracique en se chargeant à l'éphédrine. Avec ça, il a développé ses facultés respiratoires. Et par là son pouvoir de récupération. S'il y a un pépin, s'il a un accident sur le terrain, s'il est contrôlé à l'hôpital, il aura une ordonnance avec ses médicaments "antigrippe". Donc si on trouve des trucs à l'éphédrine, ce sera normal. Ça faisait partie du traitement. » ⁽⁷⁾

Développe les facultés respiratoires

Onze ans plus tard, en 1987, Harald Schumacher, le célèbre gardien de but allemand, finaliste avec son équipe du Mondial 1982, affirmait avoir pris de fortes doses d'un sirop contre la toux, contenant de l'éphédrine, à l'occasion d'un match de coupe d'Europe en 1984 (Cologne-Spartak Moscou) : « Je ne suis pas le seul, ajoute-t-il, cinq de mes coéquipiers du FC Cologne en ont fait autant » ⁽⁸⁾ Au total ce n'est pas parce que l'éphédrine est prescrite en thérapeutique à des enfants de trente mois et qu'elle est vendue sans ordonnance qu'elle est inoffensive et qu'elle n'a rien à voir avec l'amélioration des aptitudes du footballeur. Comme toujours "l'important c'est la dose". Apparemment, Diego Maradona avait dépassé le seuil des gouttes nasales.

Docteur Jean-Pierre de Mondenard

⁽⁶⁾ Beckett A. - [L'utilisation de substances dopantes dans le sport] (en anglais). – *Médicographia*, 1980, 2, n° 3, pp 36-38

⁽⁷⁾ *Paris-Match*, n° 1462, 03.06.1977

⁽⁸⁾ *Le Point*, 09.03.1987

Libres-échanges

Éphédrine : un dopant à "deux balles" ?

La cacophonie des experts et des sportifs

Rappelons que l'éphédrine, en abaissant le temps de réaction, favorise les démarrages, d'où sa présence fréquente dans les urines des sprinters et des footballeurs. Bien qu'elle agisse de la même manière que les amphétamines sur les neurotransmetteurs, l'éphédrine n'est pas une amphétamine. Les deux substances, en reculant le seuil de la fatigue, favorisent également les efforts prolongés.

Oui, c'est du dopage	Non, ce n'est pas du dopage
<p>Agence mondiale antidopage (AMA) : Comité liste des substances prohibées – « Des résultats très probants du programme de surveillance de l'AMA établi depuis cinq ans montrent une augmentation soutenue des concentrations urinaires de pseudoéphédrine. En outre, il existe une nette évidence d'abus dans certains sports et certaines régions présentant des échantillons avec des concentrations anormalement élevées. Dans certains cas, on retrouve des concentrations plusieurs fois supérieures aux concentrations thérapeutiques. Enfin, la littérature présente des preuves scientifiques indiquant une amélioration de la performance à certaines doses. Par conséquent, le Comité Liste a réintroduit la pseudoéphédrine comme stimulant dans la Liste des interdictions 2010. » [Document AMA - Code mondial antidopage - liste des interdictions 2010, 19.09.2009]</p> <p>Dr Peter Harms (RFA), médecin du club Eintrach Francfort, champion de Bundesliga 1967 : « Des produits comme ceux-ci (Captagon® et éphédrine : des stimulants) étaient utilisés ouvertement par les joueurs et je le savais. Je ne sais pas d'où ça venait, sans doute d'une filière clandestine. » [The Associated Press, 18.06.2007]</p> <p>Jean-Pierre Lafarge (FRA), toxicologue du laboratoire antidopage français :</p> <ol style="list-style-type: none">« Il est exact que l'éphédrine est en soi un produit anodin mais les coureurs l'ont utilisé à forte dose pour remplacer les amphétamines, ce qui devenait dangereux et a nécessité sa réintégration dans la liste interdite. » [L'Équipe, 09.11.1973]« Sur les soixante-dix ou quatre-vingts principes actifs répertoriés sur la liste interdite, trois ou quatre seulement peuvent entrer dans la composition de ces « médicaments anodins ». L'éphédrine, par exemple, pour les gouttes nasales qu'on peut effectivement acheter sans ordonnance. Mais si ce produit est sur les listes, c'est que les sportifs n'utilisaient pas son principe actif à des fins « normales ». Ils en prenaient vingt ou trente fois plus, ce qui entraîne bien évidemment l'effet stimulant, puis toxique. La grande majorité des produits interdits est impossible à acheter sans ordonnance. » [L'Équipe, 13.08.1983] <p>Harald Schumacher (ALL), gardien de but de Cologne et de l'équipe nationale :</p> <ol style="list-style-type: none">« Parmi les substances les plus appréciées des joueurs de football, on trouve différents sirops anti-tussifs à base d'éphédrine. Comme je l'ai appris depuis, l'éphédrine augmente l'agressivité, l'endurance et les capacités de résistance physique. » [in <i>Coups de sifflet</i>. – Paris, éd. Michel Lafon/Carrère, 1987. – 299 p (p 145)]« Cologne. Automne 1984. Une fois de plus, les dirigeants du club parlent de « match décisif ». Une fois de plus, la survie du club était, semble-t-il, en jeu. Plusieurs joueurs tâchèrent de différents stimulants. N'importe comment, sans aucun discernement. Ils avalèrent un sirop contenant une forte dose d'éphédrine. Gonflés à bloc, ils arpenterent le terrain comme des lapins possédés par le démon. » [in « Coups de sifflet ». – Paris, éd. Michel Lafon/Carrère, 1987. – 299 p (p 147)] <p>Dr Gerhard Raab (RFA), médecin du sport à Duisbourg : Au cours d'un</p>	<p>Dr Edmund Burke (USA), physiologiste de l'exercice, spécialiste du cyclisme : « L'éphédrine est censée affecter le système nerveux sympathique qui contrôle les modifications de fréquence cardiaque et régularise la production d'adrénaline. Aucun effet favorable sur la performance sportive n'a jamais été démontré avec l'utilisation de l'éphédrine. » [in <i>Santé et physiologie du cyclisme</i>. – Brattleboro (USA), Vitesse Press, 1992. – 234 p (pp 219-220)]</p> <p>Dr Alain Ducardonnet (FRA), cardiologue et médecin du sport : « Je ne vois pas pourquoi on aurait prescrit de l'éphédrine à Diego Maradona. Il y a sur le marché des psychostimulants beaucoup plus efficaces. On ne peut donc exclure la bonne foi. » [Libération, 01.07.1994]</p> <p>Dr Philippe Eveillard (FRA), journaliste médical :</p> <ol style="list-style-type: none">« Le 29 juin 1994, la lutte contre le dopage a cessé d'être crédible. Le seuil de tolérance de ses exactions est désormais dépassé. Diego Maradona positif à l'éphédrine, c'est la plus belle anerie de l'année. Existe-t-il aujourd'hui, au sein de la communauté médicale, un seul clinicien pour croire encore aux vertus dopantes des sympathomimétiques ? » [Panorama du Médecin, 04.07.1994]« Aujourd'hui, il est temps de crier sur les toits que l'éphédrine c'est le degré zéro du dopage et qu'on ne veut plus voir de sportifs laminés, humiliés, exclus pour avoir voulu se déboucher le nez. Qu'attendent les joueurs de football pour manifester, refuser de jouer, saborder le Mondial 94 ? » [Panorama du Médecin, 04.07.1994] <p>Diego Maradona (ARG), international de football (91 sélections de 1977 à 1994) : « L'éphédrine, un produit utilisé ici même aux Etats-Unis, par les basketteurs et les joueurs de baseball (...) Tous les footballeurs savent que l'éphédrine ne sert à rien pour courir sur un terrain. » [in <i>Moi, Diego</i>. – Paris, éd. Calmann-Lévy, 2001. – 324 p (p 195)]</p> <p>Dr Jacques Rogge (BEL), président de l'Association des Comités nationaux olympiques européens (ACNOE), futur président du CIO (2001 -) : « C'est vrai que l'éphédrine a un effet stimulant et que les capacités à l'effort augmentent quand on en prend et c'est à ce titre-là qu'il se trouve sur la liste des produits interdits. Mais franchement, si Diego Maradona avait vraiment voulu se doper, il aurait pris autre chose. » [Nice-Matin, 02.07.1994]</p> <p>Dr Ernesto Ugalde (ARG), médecin responsable de l'équipe d'Argentine au Mondial 1994 : « Bien que l'éphédrine soit interdite aux sportifs, cette substance ne leur permettrait pas d'améliorer sensiblement leurs performances. » [in <i>Innocent. L'affaire Maradona</i> par Fernando Niembro et Julio Linas. – Paris, éd. Grasset, 1995. – 265 p (p 246)]</p>

séminaire en novembre 1979 à Dusseldorf, avec seize autres médecins de club exerçant dans la Bundesliga (championnat allemand), le docteur Gerharb Raab lança un cri d'alarme : « Le Bayern a utilisé le Captagon®, d'autres pratiquent l'inhalation d'éphédrine par voie nasale ou l'absorption de codéine par sirop. » [*Le Figaro*, 01.04.1980]

Bettine Vriesekoop (NED), championne d'Europe de tennis de table 1992 : « Il n'y avait pas de contrôle antidopage à l'occasion de l'Euro 1998 et, comme je n'étais pas candidate aux JO de Sydney en 2000, je savais que je ne ferai jamais l'objet d'un contrôle hors compétition. J'ai donc pris le risque d'avoir recours à des pilules d'éphédrine. Avant cela, je n'avais jamais pris de produits interdits. Je suis contre les drogues qui sont mauvaises pour la santé, mais là il s'agit de quelque chose qui vous aide à récupérer et de bon pour la santé. » [*L'Équipe/The Associated Press*, 11.11.2003]